



FEUILLE OFFICIELLE D'AVIS DU DISTRICT DE COURTELARY No 01 VENDREDI 08 JANVIER 2021

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée municipale ordinaire

Conformément à la teneur de l'article 59 du règlement d'organisation de la commune de Romont, le procès-verbal de l'assemblée municipale ordinaire du 14 décembre 2020 est déposé publiquement auprès de l'administration communale du 8 janvier 2021 au 7 février 2021 inclus.

Ce procès-verbal peut être consulté au secrétariat municipal durant les heures d'ouvertures du guichet.

Pendant le dépôt public, les éventuelles oppositions peuvent être formées par écrit auprès du Conseil municipal.

Le Conseil municipal

Romont, le 8 janvier 2021